

# Pourquoi Thomas Thévenoud n'a pas été poursuivi par la justice

MIS À JOUR : 10-09-2014 19:17 - CRÉÉ : 10-09-2014 19:16

**DECRYPTAGE** – Après sa démission du gouvernement, Thomas Thévenoud a révélé lui même avoir été poursuivi par l'administration fiscale et avoir payé ses impôts et des pénalités. Pourquoi n'a-t-il pas été poursuivi pénalement ? La Justice peut-elle le rattraper ? Explications.



Photo : AFP

Après sa démission contrainte du gouvernement (<http://www.metronews.fr/info/thomas-thevenoud-ca-suffit-le-m-en-prends-plein-la-queue/mn1ilx2kPWUjYRSiY/>), l'ex-secrétaire d'Etat au Commerce, Thomas Thévenoud, est passé aux aveux en admettant avoir été poursuivi par l'administration fiscale. Comme il l'a confié au *Journal de Saône-et-Loire* (<http://www.lejsl.com/saone-et-loire/2014/09/05/thomas-thevenoud-interview-entretien-on-peut-m-accuser-de-negligence-pas-de-malhonnete>), ce proche d'Arnaud Montebourg a en effet "déposé en retard" ses déclarations de 2012 et de 2014 et oublié de rendre celle de 2013. Il assure aujourd'hui avoir intégralement payé et ses impôts et ses pénalités de retard.

## Thomas Thévenoud risquait-il la prison ?

Rares sont les cas où la justice poursuit des contribuables parce qu'ils ont oublié de déclarer leur revenus. Thomas Thévenoud aurait toutefois pu être rattrapé par la justice, mais seulement si la fraude avait été retenue. En effet, quiconque s'est frauduleusement soustrait ou a tenté de se soustraire à "l'établissement ou au paiement total ou partiel des impôts (...)" est passible, indépendamment des sanctions fiscales applicables, d'une amende de 500 000 euros et d'un emprisonnement de cinq ans", précise l'article 1741 du Code général des impôts (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&cidArticle=LEGIARTI000006312980&dateTexte=3&categorieLien=cid>). Pour que l'infraction soit établie, en plus de l'élément matériel (ne pas payer ses impôts), les juges retiennent l'élément intentionnel (la volonté de frauder le fisc).

## Mais Thomas Thévenoud voulait-il frauder le fisc ?

Contactée par *metronews*, la spécialiste du droit public Maître Anne-constance Coll, estime que la fraude aurait pu être retenue : "Des personnes coupables des mêmes actes que Monsieur Thévenoud ont été condamnées par le passé. S'il avait été poursuivi pénalement, les juges auraient pu retenir l'élément intentionnel à cause de l'aspect répétitif de la faute puisque le député a omis de payer ses impôts à temps, trois années consécutives. Et parce que député, il devait donner l'exemple".

## Alors comment l'ex-secrétaire d'Etat a pu échapper aux poursuites pénales ?

En principe, Thomas Thévenoud aurait pu être poursuivi pénalement par décision de l'administration fiscale. Avant l'affaire Cahuzac, c'est cette administration (et donc le ministre de l'époque aussi, Jérôme Cahuzac) qui pouvait porter plainte et démontrer la faute d'un contribuable. Depuis le 1er janvier 2014, la CIF (Commission des infractions fiscales) aurait pu saisir le ministre du Budget qui pouvait à son tour (et seulement s'il le souhaite) saisir le procureur financier. "Rien n'est donc automatique mais résulte bien de la volonté du Ministre du Budget", précise Anne-Constance Coll.

## Des cas de condamnations dans le passé ?

De nombreuses personnes ont été condamnées pour avoir oublié de déclarer leurs revenus. En 1990, un médecin qui pensait que c'était à la société d'exercice médicale de remplir sa déclaration a ainsi été condamné pénalement. En 2010 ([http://www.quirampo.meville.com/actu/actudet\\_-il-oublie-les-impots-un-an-](http://www.quirampo.meville.com/actu/actudet_-il-oublie-les-impots-un-an-)

1 sur 6

11/09/2014 15:45

[de-prison-ferme\\_-1369052-BKN\\_actu.Htm](#)), un quadragénaire qui avait oublié de déclarer ses revenus (265.000 euros) avait été condamné en première instance à 18 mois de prison ferme. Cette année, moins de 100 personnes l'ont été pour fraude fiscale.

## Thomas Thévenoud peut-il être encore poursuivi par la Justice ?

Si l'on se fie aux justifications du député de Saône-et-Loire, la justice ne pourrait plus le rattraper pour des déclarations de revenus qu'il a finalement payées et avec des pénalités. Même pour la déclaration de 2014, également rendue en retard, Thomas Thévenoud a déclaré avoir remboursé l'administration. "La somme a été intégralement acquittée le 1er septembre 2014 pour un montant de 41 475 euros – dont 12 593 euros de pénalités".



DAVID PERROTIN

[HTTPS://PLUS.GOOGLE.COM](https://plus.google.com)

[+DAVIDPERROTIN?REL=AUTHOR](https://plus.google.com/+DAVIDPERROTIN?REL=AUTHOR)

E-mail (<mailto:david.perrotin@metronews.fr>)